

103577-2026 - Mise en concurrence

France – Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection – Accord-cadre ayant pour objet la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre pour les opérations de travaux comprises entre 350k€ hors taxe et 5 500k€ hors taxe du siège de la Banque de France et bâtiments annexes (Paris et sa région parisienne). Numéro de dossier :

DAF_2026_000081

OJ S 30/2026 12/02/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Services

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: BANQUE DE FRANCE

Adresse électronique: 1197-ACHATS_IMMO-UT@banquefrance.fr

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Affaires économiques

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: Accord-cadre ayant pour objet la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre pour les opérations de travaux comprises entre 350k€ hors taxe et 5 500k€ hors taxe du siège de la Banque de France et bâtiments annexes (Paris et sa région parisienne). Numéro de dossier : DAF_2026_000081

Description: Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande multi attributaires pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre portant sur la conception et le suivi de réalisation de projet d'aménagement tertiaires (espaces de travaux et locaux associés) pour le siège et les bâtiments annexes de la Banque de France. Date limite des demandes de participations : 12/03/2026 à 15h00 terme de rigueur.

Identifiant de la procédure: a4594af4-acd2-4705-bc50-e807f0dbf986

Type de procédure: Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée: non

Principales caractéristiques de la procédure et informations sur l'endroit où obtenir les règles complètes applicables à la procédure: Limitation du nombre de candidatures : Il est envisagé de retenir 6 opérateurs. Si le nombre des entreprises, dont la candidature est recevable au regard des exigences formulées dans le présent avis de marché, est supérieur à 6, les entreprises seront sélectionnées en fonction de leur capacité technique appréciée sur la base des documents visés dans le présent avis de marché et par application de la pondération suivante : 1. Appréciation des références : 70 % 2. Appréciation des effectifs et taux d'encadrement sur les 3 dernières années : 20% 3. Appréciation des certificats de qualification professionnelle : 10 % En cas d'égalité de note, les candidatures classées au même dernier rang seront toutes retenues.

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Nomenclature complémentaire (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

2.1.2. Lieu d'exécution

Ville: PARIS

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires: Paris et la région Ile de France

2.1.3. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 0,00 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre: 6 000 000,00 EUR

2.1.4. Informations générales

Informations complémentaires: L'accord cadre est passé pour une première période de 24 mois, reconductible 2 fois un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Avis

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence:

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme:

Corruption:

Participation à une organisation criminelle:

Manquement à des obligations liées à des motifs d'exclusion purement nationaux:

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché:

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail:

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social:

Manquement à l'obligation relative au paiement d'impôts et taxes:

Manquement à l'obligation relative au paiement de cotisations de sécurité sociale:

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0014

Titre: Prestations de maîtrise d'œuvre pour des opérations de travaux comprises entre 350k€ HT et 5 500k€ HT

Description: Le présent accord-cadre a pour objet l'attribution des missions de Maîtrise d'Œuvre complètes portant sur la conception et le suivi de réalisation de projets d'aménagements Tertiaires (espaces de travail et locaux associés) pour les immeubles de la Banque de France listés ci-dessous, représentant une surface totale d'environ 150 000 m² de surface de plancher. Les prestations MOE couvrent le suivi de l'ensemble des travaux Tous Corps d'État (TCE), comprenant à la fois les lots architecturaux et techniques (plomberie, CVC, électricité, etc.). Les prestations architecturales incluent notamment : •Préparation de chantier, curage et démolition, •La maçonnerie, l'étanchéité, •Les cloisons et doublages, •Les faux-plafonds, •La menuiserie intérieure (bois, métal, agencements fixes), •Les revêtements de sol (moquette, PVC, parquet, etc.), •Les revêtements muraux (peinture, parements, etc.), •La signalétique directionnelle, •Le mobilier des espaces tertiaires et annexes (suivant AC de la Banque de France), •Les études et suivi des travaux acoustiques. Les prestations

techniques incluent : •La plomberie et les installations sanitaires, •Le chauffage, la ventilation, la climatisation, le désenfumage (CVCD), •L'électricité courant fort (alimentation, éclairage, etc.), •L'électricité courant faible (VDI, contrôle d'accès, SSI, etc.), •La gestion technique du bâtiment (GTB), •Les études thermiques. Le Titulaire est représenté par l'entreprise en charge du volet architectural. Le Titulaire, tant en phase de conception qu'en exécution, doit s'assurer de la parfaite intégration des solutions techniques et architecturales. Le détail des prestations est fourni dans le DCE mis à disposition sur la plateforme SAFETENDER. La valeur estimée hors TVA correspond au montant maximum hors taxe de l'accord-cadre.

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Options:

Description des options: L'accord cadre est passé pour une première période de 24 mois, reconductible de manière expresse 2 fois un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois

5.1.2. Lieu d'exécution

Ville: PARIS

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Informations complémentaires: Paris et la région Ile de France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 6 000 000,00 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre: 6 000 000,00 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Informations complémentaires: Les documents relatifs à la candidatures sont précisés dans le document en annexe "Règles de la consultation". Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques (groupement, sous-traitance), il fournit l'ensemble des documents exigés pour chaque opérateur et justifie qu'il disposera de ces capacités pour l'exécution du marché. Les candidats souhaitant déposer un dossier de candidature suivent la procédure figurant dans le document intitulé « modalités de dépôt des candidatures et des offres » téléchargeable sur la plateforme : <https://achats-banquedefrance.safetender.com/> étant précisé que la remise papier est interdite pour le présent marché. Attention: lors du téléchargement du dossier de consultation sur la plateforme, les candidats ne sont pas obligés de s'identifier. Mais s'ils ne procèdent pas à cette formalité, ils ne sont pas avertis par la plateforme des éventuelles modifications opérés dans le cadre de l'appel d'offres, et ils ne reçoivent pas les réponses aux questions. Conformément à l'article R2144-5 du code de la commande publique, les candidats retenus pour déposer une offre seront inviter à produire les certificats fiscaux et sociaux visés aux articles 1er et 2 de l'arrêté du 22 mars 2019, fixant la

liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession. Chaque candidat est tenu de signaler, selon les modalités prévues pour les questions, les anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions qui sont susceptibles de le léser à la lecture des pièces du présent avis. A défaut de les avoir signalées, les candidats sont réputés admettre que ces éventuelles anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions ne les ont pas lésés dans leur compréhension des exigences et règles de sélection posées par le présent avis au titre des candidatures.

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Chiffre d'affaires annuel général

Description du critère de sélection: Capacité économique et financière minimum : Chiffre d'affaire minimum de 750 000€ sur l'exercice N ou N-1. Il est précisé qu'en cas de groupement, le chiffre d'affaires retenu pour la comparaison avec le niveau minimal requis sera la somme des chiffres d'affaires des membres du groupement. (Renseignements à fournir par le candidat et le cas échéant par chaque membre du groupement, ainsi que chaque sous-traitant déclaré)

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Critère: Ratio financier

Description du critère de sélection: Capacité économique et financière minimum : 1- Le résultat net doit être positif sur au moins 1 des 3 derniers exercices (source : liasse fiscale, compte de résultat). 2- Le ratio capitaux propres/capital social doit être supérieur à 0,5 sur au moins 1 des 3 derniers exercices, cette condition n'étant pas éliminatoire pour une entreprise bénéficiant d'un plan de continuation (source : liasse fiscale, compte de résultat). 3 - Le ratio provision clients/créances clients doit être inférieur à 0.5 sur au moins 1 des 2 derniers exercices. Il est précisé qu'en cas de groupement, ces 3 ratios devront être respectés par le seul mandataire du groupement. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques (quelle que soit la nature juridique des liens existants entre eux : groupement, sous-traitance, filiale, maison mère ...), il fournit l'ensemble des documents exigés pour chaque opérateur et justifie qu'il disposera de ces capacités pour l'exécution du marché. Toutes les candidatures qui ne présenteront pas le niveau minimum de capacité économique et financière requis seront éliminées.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Critère: Références sur des travaux spécifiés

Description du critère de sélection: Une liste des principales références exécutées en lien avec l'objet du marché, au cours des 3 dernières années en rapport avec l'objet du marché, indiquant les prestations, le montant, la date et le destinataire public ou privé, Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Si le candidat présente plus de 10 références, seulement les 10 premières références présentées seront évaluées. Les documents doivent être fournis par le candidat et le cas échéant par chaque membre du groupement, ainsi que chaque sous-traitant déclaré. Les pondérations des critères de sélection des candidatures figurent au « 2.1 Procédure » du présent avis.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Critère: Effectif moyen annuel

Description du critère de sélection: Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels au cours des 3 dernières années. La déclaration précise la part d'encadrement et effectif en lien avec l'objet présent marché. Les pondérations des critères de sélection des candidatures figurent au « 2.1 Procédure » du présent avis.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Critère: Certificats délivrés par des instituts de contrôle de la qualité

Description du critère de sélection: Les certificats de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants. Il est précisé que la preuve peut être apportée par tout moyen ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres. Les pondérations des critères de sélection des candidatures figurent au « 2.1 Procédure » du présent avis.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Critère: Inscription à un registre professionnel pertinent

Description du critère de sélection: La loi n° 77-2 modifiée du 3 janvier 1977 sur l'architecture, et ses décrets d'application, prévoient l'obligation de recourir aux services d'un architecte sans préjudice du recours à d'autres personnes participant à la conception. En cas de groupement momentané d'entreprises, un architecte, ou une société d'architecture, tels que décrits dans la Loi n° 77-2 modifiée du 3 janvier 1977 sur l'architecture, et ses décrets d'application, devront être membres et mandataire de ce groupement.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes:

Nombre minimal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 3

Nombre maximal de candidats à inviter pour la seconde étape de la procédure: 6

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains candidats peuvent être éliminés

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Nom: Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

5.1.11. Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Adresse des documents de marché: <https://achatsbanquedefrance.safetender.com>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Autorisée

Adresse de soumission: <https://achatsbanquedefrance.safetender.com>

Description: En cas de problèmes techniques ou pour toutes éventuelles questions concernant la plateforme, la hotline est joignable aux coordonnées suivantes : - Tél : 0 825 00 13 26 (0,20 euros / min + prix appel) - Courriel : support@safetender.com

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation/candidatures: 12/03/2026 15:00:00 (UTC+01:00) Heure de l'Europe centrale, heure d'été de l'Europe occidentale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Pas encore connu

Un accord de confidentialité est requis: non

Facturation électronique: Autorisée

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

Forme juridique que doit revêtir un groupe de soumissionnaires auquel un marché est attribué:

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement momentané d'entreprises. Le groupement peut être conjoint ou solidaire. S'il est conjoint, le mandataire du groupement doit être solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la Banque de France. Les candidats ne peuvent ni cumuler la qualité de candidat individuel et la qualité de membre d'un groupement, ni être mandataire de plusieurs groupements, ni être mandataire d'un groupement et cotraitant dans un autre groupement. De plus, un cotraitant ne peut pas se présenter en tant que membre de plusieurs groupements. La prestation est réservée à une profession déterminée. Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : La loi n° 77-2 modifiée du 3 janvier 1977 sur l'architecture, et ses décrets d'application, prévoient l'obligation de recourir aux services d'un architecte sans préjudice du recours à d'autres personnes participant à la conception. En cas de groupement momentané d'entreprises, un architecte, ou une société d'architecture, tels que décrits dans la Loi n° 77-2 modifiée du 3 janvier 1977 sur l'architecture, et ses décrets d'application, devront être membres et mandataire de ce groupement.

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: BANQUE DE FRANCE

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative, pouvant être exercé jusqu'à la signature du marché, - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, - Recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. - Référé-suspension (article L. 521-1 du CJA) ouvert aux tiers au contrat et exercé en parallèle d'un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat, - Recours en excès de pouvoir contre les actes détachables ou les clauses réglementaires du

contrat. Ce recours doit être exercé dans les délais prévus à l'article R. 421.1 du CJA, - Référé en matière de secret des affaires prévu à l'article R. 557-3 du CJA, en cas d'atteinte au secret des affaires et à tout moment de la procédure de passation.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: BANQUE DE FRANCE

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: BANQUE DE FRANCE

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: BANQUE DE FRANCE

Numéro d'enregistrement: 57210489100013

Département: Direction des achats

Adresse postale: 39 rue Croix des Petits Champs

Ville: PARIS CEDEX 01

Code postal: 75049

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

Point de contact: Nathalie DELAMALMAISON

Adresse électronique: 1197-ACHATS_IMMO-UT@banquefrance.fr

Téléphone: 01 42 44 93 82

Adresse internet: www.banquefrance.fr

Adresse URL pour l'échange d'informations: <https://achatsbanquedefrance.safetender.com>

Profil de l'acheteur: <https://achatsbanquedefrance.safetender.com>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

TED eSender

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation chargée des procédures de recours

8.1. ORG-0000

Nom officiel: Publications Office of the European Union

Numéro d'enregistrement: PUBL

Ville: Luxembourg

Code postal: 2417

Subdivision pays (NUTS): Luxembourg (LU000)

Pays: Luxembourg

Adresse électronique: ted@publications.europa.eu

Téléphone: +352 29291

Adresse internet: <https://op.europa.eu>

Rôles de cette organisation:

TED eSender

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 90ccfc49-a88c-4907-ac57-dffa88ca3136 - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 16

Date d'envoi de l'avis: 11/02/2026 10:18:00 (UTC+00:00) Heure de l'Europe occidentale, GMT

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

Numéro de publication de l'avis: 103577-2026

Numéro de publication au JO S: 30/2026

Date de publication: 12/02/2026